



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 132663

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports et de l'économie maritime, sur les tarifs des péages. Depuis le 1er février 2012, les tarifs des péages ont augmenté de 2,5 % en moyenne sur l'ensemble du réseau autoroutier, Cette hausse continue depuis une dizaine d'années inquiète les automobilistes, notamment ceux obligés de prendre les autoroutes pour travailler. Ainsi le prix d'un Paris-Nice par autoroute s'élevait à 70 euros de frais de péage, en 2010. Pour l'année 2010, l'inflation s'établissait à 1,5 % alors que l'augmentation des tarifs des péages atteignait une hausse de 2,24 %. En 2012, l'augmentation des tarifs des péages est légèrement en hausse par rapport à l'inflation de l'année 2011 Un très grand nombre de Français ont besoin des autoroutes pour se rendre plus rapidement sur leur lieu de travail. Mais le prix des péages, comme du carburant freine à juste titre l'utilisation du réseau autoroutier plus sécurisant et plus rapide. L'autoroute se doit être un moyen économique et efficace pour relier une destination en peu de temps. Les Français s'alarment donc du prix des péages qui pèse sur leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour répondre aux inquiétudes des Français sur l'augmentation des tarifs des péages.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Maurer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132663

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports et économie maritime

Ministère attributaire : Transports et économie maritime

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4026

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)